

DEB SCHULTE, MP
KING–VAUGHAN

TOWN HALL REPORT
ON ELECTORAL REFORM
PUBLIC CONSULTATION



DEB SCHULTE, DÉPUTÉE DE
KING–VAUGHAN

RAPPORT SUR LES CONSULTATIONS
PUBLIQUES SUR LA RÉFORME
ÉLECTORALE

CONSULTATIONS			
Date	Heure et durée (heure de début et de fin)	Lieu de la consultation	Nombre de personnes présentes (vous pouvez indiquer le nombre de bénévoles et d'employés présents)
12 octobre 2016	19 h – 21 h	Hôtel de ville de Vaughan, Vaughan (Ontario)	68 personnes
Forme : <input type="checkbox"/> Utilisation de la présentation visuelle de la Bibliothèque du Parlement – en partie <input type="checkbox"/> Présentation du bureau de la députée – oui <input type="checkbox"/> Micro ouvert – oui <input type="checkbox"/> Période de questions/réponses – oui <input type="checkbox"/> Conférencier invité – oui <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : utilisation de la présentation visuelle d'Infolib – oui			
SUJETS ABORDÉS (sommaire)			
Modes de scrutin <input type="checkbox"/> X	Remplacement du mode de scrutin actuel <input type="checkbox"/> X	Participation électorale <input type="checkbox"/> xx	Accessibilité et inclusion <input type="checkbox"/>
Vote obligatoire <input type="checkbox"/> X	Vote en ligne <input type="checkbox"/> X	Représentation locale <input type="checkbox"/>	Autre (veuillez préciser et décrire ci-dessous) <input type="checkbox"/>

QUESTIONS DE DISCUSSION
Que pensent les participants du système actuel pour élire les députés au Parlement (avantages/défauts)? Est-ce que les participants sentent que leur vote se traduit de façon juste dans les résultats? (limite suggérée : 500 mots)
<p>Le système actuel favorise la stabilité, réduit la lassitude des électeurs et établit une vision et une orientation plus uniformes pour le pays. Il est simple à comprendre, il établit une bonne responsabilité à l'égard des électeurs, il n'est pas corrompu, son mécanisme de comptage est sûr, il est un facteur de stabilité et permet aux gouvernements majoritaires de prendre des décisions difficiles. Il réduit les élections fréquentes qui ont lieu avec les gouvernements minoritaires. Les électeurs savent qui est leur représentant et ont facilement accès à ce dernier. Il représente le point de vue de ceux qui se donnent la peine de voter.</p> <p>Défauts de ce système – les petits partis sont moins représentés; on craint une distorsion des votes et une asymétrie de la représentation. L'argent peut avoir une grande influence sur les résultats. Ce système encourage le vote stratégique et ne permet pas une juste représentation des votes. Quand un parti domine, le système réduit la reddition de compte, entraîne la lassitude des électeurs et réduit la participation électorale.</p>

Veuillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

Quelles solutions de rechange au système actuel ont été abordées? Les participants ont-ils défini des caractéristiques que devrait avoir un système électoral selon eux (par exemple la représentation locale, la proportionnalité, la simplicité, la légitimité, etc.)? (limite suggérée : 500 mots)

La représentation proportionnelle et le scrutin préférentiel ont été abordés. On aimerait un système électoral qui soit facile à comprendre, qui assure la prise en compte de chaque vote et qui ne soit pas dispendieux.

On n'a pas manifesté de fort désir de changement. Les participants ont défini certaines des faiblesses et difficultés de chacun des systèmes, tout en indiquant que les autres options ne sont pas meilleures que le système en place. De l'avis général, ce gouvernement a des choses plus importantes à faire.

Les participants ont-ils discuté des raisons pour lesquelles plusieurs Canadiens choisissent de ne pas participer au processus démocratique? Ont-ils suggéré des manières d'encourager la participation des électeurs? (limite suggérée : 500 mots)

Il a été généralement reconnu que le taux de participation pose problème, mais la question n'a pas été longuement développée.

Les participants sont-ils d'avis que le vote devrait être obligatoire? (Cela comprend la possibilité d'annuler son vote.) (limite suggérée : 500 mots)

Il y avait manifestement deux points de vue opposés sur cette question. Ceux qui étaient contre le vote obligatoire ont fait valoir que le vote relève de la liberté de choix, et que, l'obligation de voter supprime cette liberté, ce qui n'est pas démocratique. On a indiqué qu'une telle obligation pourrait être inefficace, en ce sens qu'un vote par obligation pourrait relever davantage de l'automatisme que de la réflexion. La question de l'efficacité de la participation a été soulevée – l'augmentation du taux de participation fait-elle augmenter le taux de votes éclairés, ou ne fait-elle qu'augmenter le nombre de noms cochés sur les listes d'électeurs inscrits?

Ceux qui étaient pour le vote obligatoire ont dit croire que le vote est un devoir civique pour quiconque s'intéresse à la gouvernance du pays. Ils ont fait valoir que le taux d'électeurs informés augmenterait s'il existait une option de « vote nul »; c.-à-d. annuler ou refuser son vote.

Il semble y avoir peu d'intérêt à l'égard d'une pénalité financière pour ceux qui ne votent pas, ni à l'égard d'une mesure d'incitation financière pour ceux qui votent.

Les participants ont-ils discuté de la possibilité de voter en ligne? Ont-ils exprimé une volonté de conserver les procédures actuelles de vote? (c.-à-d. se présenter au bureau de vote, la confidentialité du vote, etc.) (limite suggérée : 500 mots)

La question du vote en ligne a suscité beaucoup de commentaires négatifs dans la salle; on a cependant indiqué que si la sécurité du système de scrutin pouvait être améliorée, alors le vote en ligne pourrait peut-être fonctionner. On a proposé d'utiliser les empreintes digitales pour voter. La plupart des participants se sont dits inquiets de la vulnérabilité des systèmes en ligne qui existent aujourd'hui.

Les effets positifs potentiels du vote en ligne ont été abordés. Il pourrait notamment s'agir d'un moyen efficace pour communiquer avec les électeurs, d'un moyen inclusif et accessible, surtout si l'on tient compte des problèmes que peuvent représenter les conditions météorologiques au Canada.

D'autres sujets majeurs ont-ils été soulevés par les participants? (c.-à-d. référendum, représentation des femmes/minorités, accessibilité, taux de participation, etc.) (limite suggérée : 500 mots)

La question d'un référendum a été soulevée par certains participants. Ils se sont dits contre un référendum parce qu'ils sont d'avis que le grand public n'est pas suffisamment informé pour

Veillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

prendre une décision éclairée sur les modes de scrutin. Ce devrait être des représentants élus qui déterminent les solutions de rechange à mettre en place.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS ET COMMENTAIRES CLÉS DES PARTICIPANTS (LIMITE SUGGÉRÉE : 1 000 MOTS)

Essentiellement, les participants souhaiteraient un système électoral qui représente les volontés réelles du peuple. Ils aimeraient que les petits partis soient mieux représentés. Ils s'inquiètent de la lassitude des électeurs et du faible taux de participation. Ils veulent d'un système qui oblige le gouvernement à rendre des comptes. Certains craignent que l'on ajoute à la confusion en changeant le système en place. Certains participants ont recommandé que, si le système est modifié, la décision soit prise par des représentants élus, parce que le grand public n'est pas suffisamment informé.

Il est important d'examiner l'efficacité de nos processus démocratiques, à mesure qu'évolue la société.

Présentation du rapport au Comité spécial de la réforme électorale (ERRE)

Date : Le 13 octobre 2016

Signature du (de la) député (e)

**Deb Schulte
(Nom)**

Les rapports doivent être soumis aux greffières du Comité au plus tard le vendredi 14 octobre 2016, dans les deux langues officielles.

Veillez noter que ce document est à titre indicatif seulement et qu'il peut être modifié ou adapté à votre guise. Les rapports soumis seront publiés sur le site web du Comité.

Veillez faire parvenir au :

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca**

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016